

rapport d'activité de
l'agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



2005
2006

les établissements



L'évolution du réseau d'établissements

La légère baisse du nombre d'établissements enregistrée entre les années scolaires 2004/2005 et 2005/2006 tient à la prise en compte en septembre 2005 de la fermeture des établissements de Côte d'Ivoire, suite à la grave crise survenue en octobre de l'année précédente. Les sept établissements de Côte d'Ivoire relevant de l'agence, presque intégralement détruits, ont été fermés. Seuls trois établissements d'Abidjan, homologués hors réseau AEFÉ, ont pu continuer à dispenser leurs cours après une fermeture temporaire : le Nid de Cocody, la Pépinière les Deux Plateaux et le Cours Lamartine.

évolution du nombre d'établissements dans le réseau AEFÉ

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
ensemble	265	269	261	257	252
		1,5%	-3,0%	-1,5%	-1,9%
selon le statut					
EGD	70	74	73	73	74
conventionnés	195	195	188	184	178
selon les secteurs géographiques					
Afrique	107	108	106	103	96
<i>dont EGD</i>	41	42	41	41	41
Amérique	43	43	37	37	36
<i>dont EGD</i>	1	1	1	1	1
Asie	49	49	49	49	50
<i>dont EGD</i>	6	6	6	6	7
Europe	66	69	69	68	70
<i>dont EGD</i>	22	25	25	25	25

sources : stats & ratios AEFÉ

L'homologation des établissements

La procédure d'homologation des établissements à l'étranger est mise en œuvre par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constitue les groupes d'experts, en relation avec l'Inspection générale du ministère, et établit le calendrier de la campagne.

A ce jour, 436 établissements sont homologués. Ils forment le réseau des établissements scolaires français à l'étranger.

Dans le cas où une nouvelle demande, un réexamen, ou une extension de l'homologation est demandée, l'AEFE travaille en étroite collaboration avec la DGESCO pour instruire tous les dossiers sur lesquels la commission sera appelée à statuer.

L'agence joue notamment un rôle consultatif pour les établissements non conventionnés. Un rapport d'inspection devant figurer obligatoirement dans le dossier de demande d'homologation (1er degré), c'est l'inspecteur de l'éducation nationale relevant du réseau de l'agence qui rédige un rapport de visite. Dans la procédure d'homologation, l'Agence est l'interface privilégiée entre le ministère de l'Éducation nationale et les postes diplomatiques.

Bilan de la campagne 2005

Quatre groupes d'évaluation (Afrique, Amérique, Asie et Europe), présidés chacun par un IGEN, réunissant des représentants des corps d'inspection et des académies partenaires (IGEN, IGAENR IA-IPR, IEN, DARIC), ont procédé à l'examen de 47 dossiers.

Les propositions et les recommandations des groupes d'évaluation ont été soumises à la commission interministérielle d'homologation réunie le 27 janvier 2006.

1- Demandes présentées par des établissements non homologués (14)

En ce qui concerne les nouvelles écoles qui demandaient leur homologation, leur

nombre a sensiblement diminué cette année (14 demandes contre 28 en 2005).

La commission a donné un avis favorable pour 7 d'entre elles : école française de Melbourne, école internationale d'Austin, école bilingue de Londres, collège international de Beyrouth, collège Melkart de Louaize-Baabda (Liban), groupe scolaire Majorelle de Marrakech et collège Jules Verne de Ciudad del Este (Paraguay).

2- Demandes d'homologation de nouvelles classes (23)

Sur les 23 demandes d'extension présentées, 17 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

Il convient de noter que ces demandes, dont le nombre est relativement important mais stable, sont le fait principalement d'établissements développant des classes secondaires notamment en Afrique (Alger, Maroc, Brazzaville, Kinshasa, Accra) et dans d'autres pays (Téhéran, Chypre). Il est à noter la création ou le développement d'un fort contingent de petites écoles primaires aux États-Unis (Austin, Seattle, Hollywood et Princeton).

3- Dossiers examinés en vue du maintien de l'homologation (10)

Ces dossiers ont été réexaminés comme suite à des avis émis par la commission lors de sessions précédentes. Il s'agissait pour la plupart d'établissements dont des classes avaient été homologuées sous certaines conditions. Le maintien de l'homologation a été proposé pour l'ensemble de ces établissements.

4- Dossiers à réexaminer par la commission en janvier 2007 (3)

La commission a souhaité réexaminer les dossiers d'un certain nombre d'établissements lors de sa prochaine session prévue en janvier 2007 : école française de MELBOURNE ; lycée français de MURCIE ; école de la communauté française de TRIPOLI (Libye).

les zones géographiques



L'Afrique

Les faits marquants

Sans atteindre la gravité de la crise survenue en Côte d'Ivoire en 2004, l'année scolaire 2005/2006 a connu des troubles dans plusieurs Etats, troubles qui ont eu des répercussions directes ou indirectes sur le fonctionnement des établissements.

Ainsi, à Brazzaville (Congo), le lycée Saint-Exupéry a dû être fermé pendant une dizaine de jours en octobre 2005 à la suite de combats entre forces gouvernementales et rebelles. A N'djamena (Tchad), le lycée Montaigne et, à Kinshasa (République démocratique du Congo), le lycée Descartes ont également connu une période - brève - de fermeture pour des raisons semblables. En Guinée, le fonctionnement du lycée Albert Camus à Conakry a été perturbé en juin 2006 par des affrontements entre forces de sécurité et manifestants mais les épreuves du baccalauréat et du brevet ont pu être organisées moyennant quelques aménagements horaires.

Les questions particulières

1) En Afrique australe

A Johannesburg (Afrique du Sud), l'année scolaire a été marquée par une détérioration des relations entre le comité de gestion et le proviseur nommé à la rentrée 2005. Après étude de la situation, l'agence a décidé de mettre fin au contrat de ce chef d'établissement et de nommer un nouveau proviseur à la rentrée 2006.

les opérations immobilières

Des projets d'envergure ont été lancés dans la zone, en particulier à Dakar, où est engagé le projet de reconstruction, estimé à 20M€, du lycée Jean Mermoz sur le site déjà occupé par cet établissement.

A Tunis, la construction des nouveaux bâtiments de l'école Robert Desnos et la reconstruction de l'école Marie Curie, sont pris en charge par le ministère des Affaires étrangères (titre V), qui continue à gérer ces bâtiments.

Enfin au Caire, la construction du nouveau lycée français sur un terrain appartenant à l'Etat français est engagée sous la forme d'un contrat de partenariat public-privé, montage innovant susceptible d'être modélisé pour d'autres sites.

Dans le sens du rééquilibrage des efforts financiers entre l'AEFE et les établissements, un accord quadriennal avec le lycée français d'Addis-Abeba (Ethiopie) conjugue une hausse des participations envers l'agence et une amélioration des salaires des personnels de recrutement local.

2) Au Maroc

Compte tenu, notamment, de l'évolution des effectifs qui rend indispensable, à terme, une réorganisation du réseau très dense des établissements à programme français au Maroc, une réflexion a été amorcée avec les partenaires des diverses communautés éducatives afin d'étudier les différentes hypothèses et points de vue. Cette réflexion d'ensemble devrait se poursuivre au cours de la prochaine année scolaire.

3) Les déconventionnements

La procédure de déconventionnement a été amorcée en 2005 pour ce qui concerne trois établissements, essentiellement pour des raisons d'effectifs d'élèves français devenus insuffisants ; il s'agit de l'école « Les Boukarous » de Maroua et de l'école « Les Tinguelins » de Garoua, toutes deux au Cameroun, ainsi que de l'école Champollion d'Alexandrie en Egypte.

En Afrique australe, l'agence a aidé au financement des installations sportives de l'école de Maputo ainsi qu'aux travaux d'extension du lycée de Luanda qui sont en cours.

L'école du Soudan a bénéficié également d'une nouvelle subvention de 100 000 euros qui, combinée à des prêts contractés auprès de l'ANEFE, devrait financer la construction de nouveaux locaux sur un terrain nu acquis en pleine propriété en 2005.

Les évolutions d'effectifs

Les 96 écoles et établissements (EGD et conventionnés) du continent africain ont accueilli 55 490 élèves à la rentrée de septembre 2005, ce qui représente une baisse d'effectifs de 4 % par rapport à l'année scolaire précédente. Ce phénomène est une conséquence de la fermeture des établissements de Côte d'Ivoire en 2004. Cette baisse « mécanique » ne doit pas masquer la hausse du nombre des élèves dans la plupart des autres établissements et notamment :

- ceux qui ont accueilli des élèves venant de Côte d'Ivoire : Sénégal (+10,5%), Burkina Faso (+9,7%), Bénin (+6,2%) ;
- ceux qui obtiennent l'homologation de nouveaux niveaux de classe : Algérie (+25%), Ghana (+13%), Congo (+8,5%).

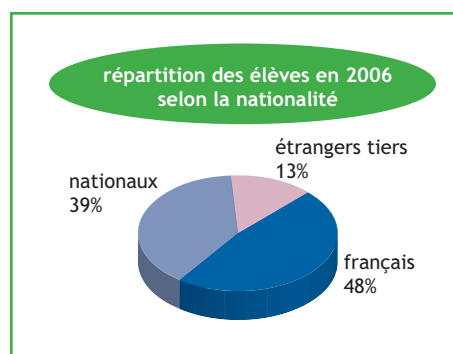
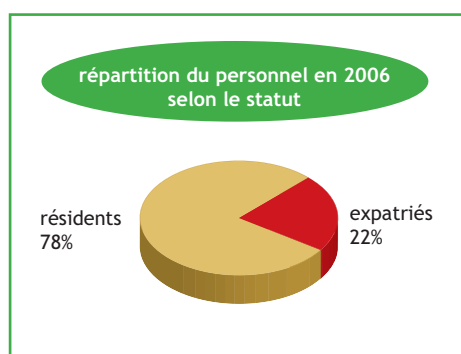
Dans l'Océan Indien, les effectifs se maintiennent également. 6 700 élèves sont scolarisés dans le réseau des établissements conventionnés et EGD à Madagascar. A Tananarive, l'ouverture de nouvelles sections a permis de scolariser 122 élèves supplémentaires. Toutes les demandes des familles ont été satisfaites.

En ce qui concerne les personnels, les établissements du continent africain comptaient, pour l'année scolaire 2005/2006, 535 postes d'expatriés et 1914 postes de résidents, effectifs en baisse de 3% pour les expatriés ainsi que de 2% pour les résidents suite à la crise de Côte d'Ivoire. Cette diminution a été atténuée par le redéploiement au début de l'année 2005 d'une vingtaine de postes de résidents dans les établissements ayant accueilli des élèves de Côte d'Ivoire.

Sauf exception à Madagascar de deux postes de résidents par absence de vivier local, et à Séoul d'un poste de résident par refus de poste, tous les postes ont été pourvus.

l'évolution des effectifs en Afrique					
	2002	2003	2004	2005	2006*
les élèves	56 957	57 279	57 220	57 863	55 490
français	27 057	27 317	27 161	27 599	26 727
nationaux	21 959	22 157	22 428	22 489	21 541
étrangers tiers	7 941	7 805	7 631	7 775	7 222
le personnel*	2 401	2 437	2 404	2 497	2 449
expatriés	739	681	605	550	535
résidents	1 662	1 756	1 799	1 947	1 914

sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2005)



L'Amérique

les faits marquants

La hausse maîtrisée des participations

Conformément au mouvement général de rééquilibrage des efforts financiers entre l'AEFE et les établissements, l'agence a continué d'augmenter les taux de participation aux salaires des résidents et les taux de contribution à l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) dans la majorité des établissements du secteur. Dans la mesure du possible, ce rééquilibrage fait l'objet d'accords pluriannuels.

Cette action répond aux recommandations de l'Inspection générale des Finances (IGF) et de l'Inspection générale du ministère des Affaires étrangères (IGMAE) qui préconisent une hausse particulière de ces participations dans certains établissements d'Amérique centrale et d'Amérique du sud qui scolarisent un pourcentage relativement faible d'élèves français.

Dans tous les cas, et en étroite concertation avec les partenaires locaux, la recherche d'économies de fonctionnement a été privilégiée afin de limiter la pression financière sur les familles tout en garantissant la qualité de l'enseignement.

les opérations immobilières

Parallèlement aux rééquilibrages des efforts financiers des établissements en termes de participation aux salaires des résidents, l'AEFE continue d'accompagner de nombreux dossiers de construction ou de rénovation. Ainsi la construction du nouveau lycée de Guadalajara au Mexique est achevée (subvention de 470 000 euros de l'AEFE sur 3 ans) et la rentrée 2006 s'est effectuée dans les nouveaux locaux. De même les importants travaux de rénovation aux normes para sismiques du lycée de Cali en Colombie sont en cours d'achèvement (subvention de l'agence de 250 000 euros).

Les questions particulières

La crise politique en Haïti a fortement touché le lycée Alexandre Dumas de Port au Prince qui a connu une chute très importante des effectifs à la rentrée 2005. Des mesures d'accompagnement mises en place par l'agence ainsi qu'une réorganisation interne ont permis de surmonter cette crise. Toutefois, les problèmes de violence en Haïti restent un facteur d'inquiétude pour cet établissement.

Au Nicaragua, la crise institutionnelle entre le comité de gestion et la direction de l'établissement est en voie de règlement notamment grâce la refonte des statuts qui devrait permettre une cohabitation plus harmonieuse entre les différentes parties. Des travaux de mise en sécurité des locaux mis en sommeil pendant la crise ont été entrepris grâce à une subvention de l'agence.

A Sao Paulo (Brésil), le processus d'émancipation de la section française par rapport à la Fondation Pasteur a débuté en 2005/2006 et se poursuit actuellement. Ce processus a été rendu nécessaire par la grave crise institutionnelle et financière qui touche la Fondation Pasteur (chute dramatique des effectifs de la section brésilienne notamment) qui mettait en péril la section française. A la rentrée de février 2007, la séparation des deux entités pourrait être réalisée, le lycée Pasteur s'appelant dorénavant lycée français Santos Dumont.

Les constructions d'un gymnase à Valparaiso (Chili) et à Mexico ont fait l'objet de subventions conséquentes de l'agence (respectivement 265 000 et 150 000 euros).

Enfin l'agence a également aidé au financement des constructions de salles de classes et de sciences au Salvador (200 000 euros) et en Equateur (64 000 euros).

L'agence continue de suivre avec attention le projet de déménagement à Brasilia et doit se porter acquéreur du nouveau terrain qu'elle mettra à disposition de l'association gestionnaire, moyennant un loyer.

Les évolutions d'effectifs

Les élèves

L'effectif total des élèves est en légère augmentation (+0,80 %). L'effectif des élèves français augmente pour sa part de 1%.

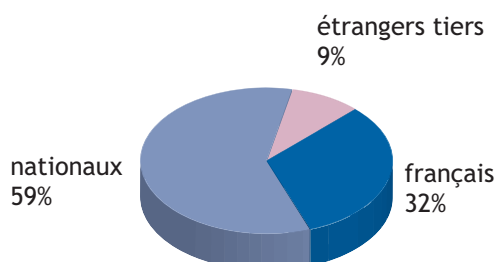
Les personnels enseignants

Le nombre de personnels titulaires détachés par l'agence passe de 846 à 859. Le rééquilibrage entre les expatriés et les résidents se poursuit et aboutit à un solde positif de création d'une vingtaine de postes de résidents. Ces personnels ont été affectés dans les différents établissements de la zone en fonction des besoins constatés au plan pédagogique ainsi que des évolutions d'effectifs.

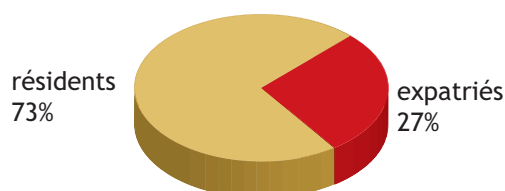
l'évolution des effectifs en Amérique					
	2002	2003	2004	2005	2006*
les élèves	33 025	30 768	28 795	29 210	29 444
		-6,8%	-6,4%	1,4%	0,8%
français	10 726	9 983	9 122	9 415	9 508
		-6,9%	-8,6%	3,2%	1,0%
nationaux	19 296	18 132	17 204	17 183	17 342
		-6,0%	-5,1%	-0,1%	0,9%
étrangers tiers	3 003	2 653	2 469	2 612	2 594
		-11,7%	-6,9%	5,8%	-0,7%
le personnel	964	954	831	846	859
		-1,0%	-12,9%	1,8%	1,5%
expatriés	304	279	257	237	233
		-8,2%	-7,9%	-7,8%	-1,7%
résidents	660	675	574	609	626
		2,3%	-15,0%	6,1%	2,8%

sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2005)

répartition des élèves en 2006
selon la nationalité



répartition du personnel en 2006
selon le statut



L'Asie

les faits marquants

Asie/Asie de l'est

Durant cette année scolaire, les établissements de cette zone ont consolidé et poursuivi leur développement. On constate une augmentation globale des effectifs de près de 6%, phénomène le plus souvent lié à l'implantation d'entreprises françaises. L'agence accompagne cet essor sur plusieurs plans :

- pédagogique : développement de dispositifs bi(tri)lingues, de classes à langues renforcées.
- carte des emplois : l'ensemble des créations de postes (AEFE et recrutés locaux) en hausse correspond à la croissance des effectifs.

Au Japon, le lycée de Tokyo est passé du statut d'EGD à celui d'établissement conventionné sous la tutelle d'une fondation scolaire (Gakko-Hojin) dont la co-présidente est la directrice de l'agence. Ce nouveau statut permet à l'établissement d'être reconnu par les autorités japonaises et de bénéficier ainsi de divers avantages financiers.

En Afghanistan, La filière d'excellence, créée par le CEFA, qui accueille les meilleurs élèves des deux lycées de Malalaï et Istiqlal, s'est attachée au cours de cette année scolaire à développer l'enseignement des sciences en français. Plus de 700 élèves sur 8000 suivent cette filière.

les opérations immobilières

- les projets immobiliers : le nouvel établissement de Shanghai a vu le jour, l'école Colette de Ho Chi Minh Ville dispose désormais d'un nouveau terrain où sera construit un établissement d'une capacité d'accueil accrue. Une démarche similaire est initiée concernant le lycée Yersin à Hanoï, dont le bail arrive à terme en 2009. Des négociations sont en cours pour une délocalisation du lycée de Pékin, passé du statut d'établissement conventionné à celui d'EGD.

- les investissements immobiliers : le niveau élevé des subventions d'investissement pour l'ensemble de la zone Asie/Moyen Orient /Océan Indien est la conséquence de la montée en puissance des établissements. Ces derniers ont bénéficié d'aides de l'agence pour la rénovation ou la construction de locaux, ainsi que pour l'achat de terrains : le collège de Tulear et le lycée de Tamatave

Moyen-Orient

L'événement majeur a été la guerre au Liban. Malgré l'ampleur du conflit, le réseau des 6 établissements conventionnés avec l'Agence n'a pas été profondément affecté, tant sur le plan humain que matériel. 10 856 élèves, soit 95% des effectifs étaient présents à la rentrée qui a été différée au 9 octobre 2006, ainsi que la quasi-totalité des personnels de direction et des enseignants relevant de l'agence, dont la mobilisation et la disponibilité ont été remarquables dans des circonstances difficiles. Il est encore prématuré d'établir un bilan pour les 25 établissements homologués, scolarisant environ 35 000 élèves.

Dans l'ensemble des pays du Moyen-Orient, les missions concernant la sécurité des écoles et lycées se sont poursuivies. Plusieurs établissements de la zone ont effectué des travaux permettant de renforcer leur protection.

Le nouveau lycée de Sharjah/Dubaï, qui bénéficie d'une aide de 700 000 €, a été inauguré sur le campus universitaire et scolaire de l' « Academic City ».

(155 000 €), l'école C à Tananarive (200 000 € pour l'achat du terrain), le lycée Georges Pompidou aux Emirats Arabes Unis (700 000 €), l'école française de Téhéran en Iran (175 000 € pour la mise aux normes sismiques), l'école du Nord de Mapou à Maurice (200 000 €), l'école Marc Chagall de Tel Aviv en Israël (30 000 €), l'école de Damas en Syrie (1 500 000 €), l'école Colette à Ho Chi Minh Ville (700 000 € pour l'achat du terrain).

Un projet d'extension du lycée français de Jerusalem est en cours. A Amman, le projet de délocalisation de l'établissement, avec achat d'un terrain et construction, a été lancé. Il est prévu que l'agence s'engage à hauteur d'un million d'euros pour l'achat du terrain. Le lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi bénéficie d'une subvention de 2 000 000 € pour l'extension de ses locaux.

Les évolutions d'effectifs

Les élèves

L'augmentation du nombre des élèves français se poursuit principalement dans les pays d'Asie et d'Asie du sud-est. C'est un mouvement naturel qui accompagne la montée en puissance des entreprises françaises dans ces zones à forte croissance économique.

Pour ce qui est de l'évolution des effectifs d'étrangers tiers, la plus sensible en pourcentages, elle se concentre dans nos établissements du Moyen Orient, en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis.

Le très fort taux d'élèves nationaux s'est maintenu au Liban.

A la rentrée 2005, la zone Asie accueille en Asie/Océanie 9897 élèves (+ 5,7%), au Moyen Orient 19 414 élèves (+ 3,5 %), et dans l'Océan Indien 10 292 élèves (+ 0,3 %).

Au total en 2005/2006 l'ensemble de la zone scolarise 31 348 élèves, ce qui correspond à une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

En Extrême-Orient et en Asie du Sud-est, les hausses d'effectifs (élèves français essentiellement) sont particulièrement significatives en Chine (+ 6,1 %), au Vietnam (6,8 %), à Singapour (+ 8,9 %), et à Tokyo (10 %).

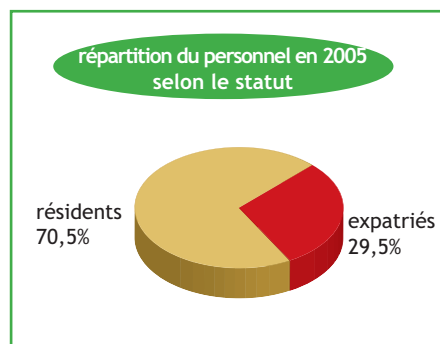
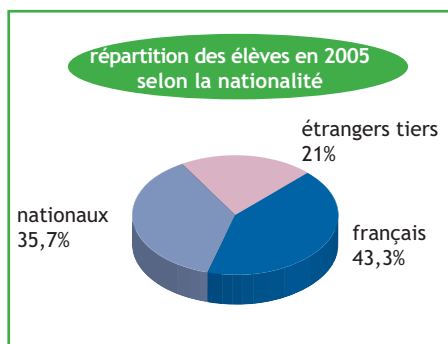
Au Moyen-Orient, les effectifs restent globalement stables, malgré les événements au Liban. En Arabie Saoudite le nombre d'élèves français a augmenté de 11 %, et aux Emirats Arabes Unis, à Sharjah, ces derniers ont connu une hausse de 6 %.

Les Personnels

Les 50 établissements de la zone Asie (7 EGD et 43 établissements conventionnés) comptent 270 postes d'expatriés et 649 postes de résidents. Tous les postes ont été pourvus.

l'évolution des effectifs en Asie					
	2002	2003	2004	2005	2006
les élèves	28 406	28 792	29 476	29 970	31 348
français	11 775	11 990	12 283	12 532	13 544
		1,4%	2,4%	1,7%	4,6%
nationaux	10 534	10 715	10 932	11 226	11 193
		1,8%	2,4%	2,0%	8,1%
étrangers tiers	6 097	6 087	6 261	6 212	6 611
		1,7%	2,0%	2,7%	-0,3%
		-0,2%	2,9%	-0,8%	6,4%
le personnel	819	848	858	892	919
expatriés	320	309	287	264	270
		3,5%	1,2%	4,0%	3,0%
résidents	499	539	571	628	649
		-3,4%	-7,1%	-8,0%	2,3%
		8,0%	5,9%	10,0%	3,3%

sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2005)



L'Europe

des dynamiques de zone

L'action destinée à renforcer l'ancrage de nos établissements dans l'environnement pédagogique local se poursuit. Elle se traduit par une coopération éducative étroite, l'étude rendue obligatoire de la langue nationale, l'accueil d'élèves nationaux dans un cursus binational et la négociation de certifications de fin d'études secondaires binationales.

Un projet pilote a été défini avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le Lycée Jean-Monnet de Bruxelles. Il a mis en place à la rentrée 2005 l'ouverture de sections bilingues (allemande et anglaise), la mise en place de l'enseignement de la seconde langue vivante en 6ème et d'une discipline non linguistique en 5ème qui donneront à cet établissement un caractère international.

la zone PECO et l'Europe du nord

Le travail engagé avec les établissements de cette zone au cours des années précédentes a permis une mise en cohérence de leur action. Tous les établissements disposent désormais de statuts officiels reconnus et l'ensemble des personnels recrutés localement bénéficie d'un contrat en conformité avec le droit local.

Le projet pédagogique mis en place permet de fédérer les établissements autour de grands axes pédagogiques et rend possible la mutualisation des actions de formation des personnels.

le réseau en Espagne

La dynamique du réseau des 22 établissements français en Espagne, comprenant les établissements conventionnés, les EGD et les homologués, a été renforcée. Une politique linguistique innovante et harmonisée notamment en matière d'apprentissage de l'anglais est mise en œuvre. L'accord cadre franco-espagnol signé le 16 mai 2005 entre les ministres de l'Education des deux pays, prévoit, entre autres mesures, la création d'un baccalauréat binational, permettant la délivrance simultanée des diplômes.

une coopération accrue

- avec les autorités locales

La levée par les autorités grecques des restrictions à l'inscription des jeunes Grecs dans la section française du lycée franco-hellénique s'est traduite pour l'établissement par un afflux important d'élèves nationaux dans ses deux sections. Grâce à l'appui de l'agence, à hauteur de 500 000 euros, l'établissement mène actuellement d'importants travaux de rénovation qui prendront fin en 2007.

En Italie, la signature de l'accord tripartite (Ambassade de France, Mairie de Rome, Ministère de la Culture italien) le 15 mars 2005 a réglé des problèmes immobiliers anciens touchant le Lycée Chateaubriand. Les opérations de rénovation des bâtiments du lycée sont en cours.

- avec la Zentralstelle für Auslandschulwesen (ZFA)

Le rapprochement engagé par l'agence avec la ZFA, son homologue allemande, a permis de tracer des perspectives d'avenir. L'une des voies devrait conduire à une plus grande lisibilité du dispositif des lycées franco-allemands, tant du point de vue de leur statut que de leur certification de fin d'études secondaires.

Le programme de travail adapté comprend par ailleurs le développement d'établissements scolaires franco-allemands en pays tiers, une volonté conjointe qui s'est traduite le 23 juin 2005 par la signature des actes de création officielle du campus franco-allemand associant le lycée français d'Irlande et l'école germano-irlandaise de Saint Killian. L'Eurocampus de Shanghai est en pleine expansion à la rentrée de même que celui de Zagreb.

dans le cadre européen

L'agence s'est rapprochée du ministère des Affaires étrangères, désormais représenté au Conseil supérieur des écoles européennes, et du ministère de l'Education nationale pour définir les conditions d'une collaboration avec le réseau des écoles européennes.

les projets immobiliers

De nombreux projets de rénovation ont été lancés : à Vienne, Barcelone, Madrid, Rome, Bruxelles.

Des projets de construction sont en cours à Bucarest (pour un lycée de 900 élèves) et à Ankara (pour un établissement de 700 élèves).

La construction du nouveau bâtiment du lycée français d'Irlande, pour laquelle un prêt garanti par l'ANEFE a été obtenu en mars 2005, devrait s'achever en 2008 avec l'aide d'une subvention de l'AEFE de 400 000 euros.

Face à une forte augmentation des effectifs, due aux installations d'entreprises françaises dans les pays de l'Est, les établissements de Bratislava, Sofia, Saint Petersburg, et Moscou doivent augmenter leurs capacités d'accueil. Il convient par ailleurs de signaler le cas de Londres où, du fait des mouvements d'installation soutenus de nos compatriotes, la scolarisation des enfants d'expatriés devient délicate, au niveau préélémentaire et élémentaire notamment. L'étude d'un vaste projet de réaménagement des locaux du lycée Charles de Gaulle, a été lancée en juin 2005.

Il convient enfin de souligner qu'à Munich l'agence est sur le point d'acheter une école déjà existante destinée à accueillir les classes

maternelles, pour un montant d'environ 16M€. Les travaux à réaliser ne concernent que des interventions de mise aux normes ou de rafraîchissement des locaux pour un montant estimé à 2M€.

les effectifs

Le réseau Europe connaît un afflux d'élèves français important, cette situation conduisant dans certains cas à ne pas pouvoir accueillir les nationaux qui le souhaiteraient, alors même que leur présence peut être essentielle à l'équilibre du projet pédagogique plurilingue et multiculturel (à Moscou, par exemple).

Dans la quasi-totalité de nos établissements, la plus forte pression se situe au niveau des classes préélémentaires et élémentaires, dans les pays de l'Est et au Royaume-Uni notamment.

Les élèves

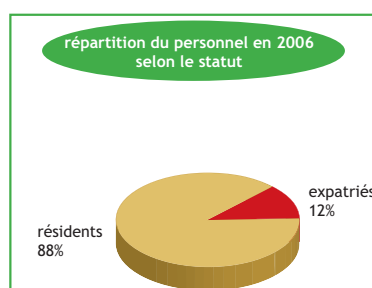
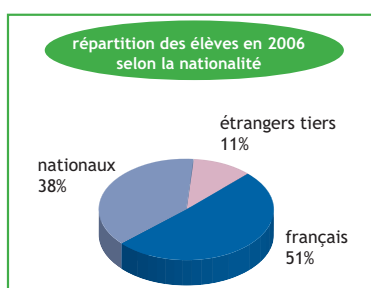
L'ensemble de la zone compte 42 904 élèves, ce qui correspond à une augmentation de 3,9 %.

Les personnels

Tous les personnels ont pris leur poste. L'Europe totalise 2005 personnels détachés : 1762 résidents et 243 expatriés.

l'europe					
	2002	2003	2004	2005	2006
les élèves	40 478	42 801	41 460	41 306	42 904
		5,7%	-3,1%	-0,4%	3,9%
français	19 039	20 546	20 085	20 928	22 019
		7,9%	-2,2%	4,2%	5,2%
nationaux	16 939	17 344	16 722	15 822	16 252
		2,4%	-3,6%	-5,4%	2,7%
étrangers tiers	4 500	4 911	4 653	4 556	4 633
		9,1%	-5,3%	-2,1%	1,7%
le personnel	1 809	1 897	1 902	1 939	2 005
		4,9%	0,3%	1,9%	3,4%
expatriés	351	309	268	236	243
		-12,0%	-13,3%	-11,9%	2,9%
résidents	1 458	1 588	1 634	1 703	1 762
		8,9%	2,9%	4,2%	3,4%

sources : stats & ratios AEFE (*effectifs au 1er octobre 2005)



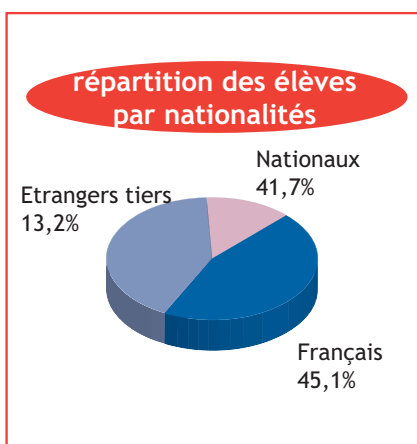
les élèves



Evolution des effectifs scolarisés

Les effectifs d'élèves continuent à augmenter, le réseau AEFÉ ayant enregistré une nouvelle hausse de 0,5% en 2005/2006, accueillant **159 186 élèves** de toutes nationalités, dont 45% de Français. Toutes les zones continentales enregistrent une hausse, parfois significative, comme en Asie et en Europe, exceptée l'Afrique, qui accuse une baisse de ses effectifs de plus de 4%, la grave crise survenue en Côte d'Ivoire au cours du mois d'octobre 2004 se répercutant sur les statistiques dès la rentrée 2005,

malgré les mesures prises pour rescolariser au maximum, soit dans les établissements français encore actifs de Côte d'Ivoire, soit dans ceux des pays limitrophes. De manière générale, le réseau de l'AEFE reste l'un des dispositifs d'enseignement à l'étranger parmi les plus attractifs, connaissant un développement qui ne semble pas vouloir s'infléchir dans les prochaines années.



évolution des effectifs des élèves

effectif et évolution en %

	2002	2003	2004	2005	2006*
ensemble	158 866	159 640	156 951	158 349	159 186
		0,5%	-1,7%	0,9%	0,5%
afrique	56 957	57 279	57 220	57 863	55 490
		0,6%	-0,1%	1,1%	-4,1%
amérique	33 025	30 768	28 795	29 210	29 444
		-6,8%	-6,4%	1,4%	0,8%
asie	28 406	28 792	29 476	29 970	31 348
		1,4%	2,4%	1,7%	4,6%
europa	40 478	42 801	41 460	41 306	42 904
		5,7%	-3,1%	-0,4%	3,9%
les élèves français	68 597	69 836	68 651	70 474	71 798
		1,8%	-1,7%	2,7%	1,9%
afrique	27 057	27 317	27 161	27 599	26 727
		1,0%	-0,6%	1,6%	-3,2%
amérique	10 726	9 983	9 122	9 415	9 508
		-6,9%	-8,6%	3,2%	1,0%
asie	11 775	11 990	12 283	12 532	13 544
		1,8%	2,4%	2,0%	8,1%
europa	19 039	20 546	20 085	20 928	22 019
		7,9%	-2,2%	4,2%	5,2%
les élèves nationaux	68 728	68 348	67 286	66 720	66 328
		-0,6%	-1,6%	-0,8%	-0,6%
afrique	21 959	22 157	22 428	22 489	21 541
		0,9%	1,2%	0,3%	-4,2%
amérique	19 296	18 132	17 204	17 183	17 342
		-6,0%	-5,1%	-0,1%	0,9%
asie	10 534	10 715	10 932	11 226	11 193
		1,7%	2,0%	2,7%	-0,3%
europa	16 939	17 344	16 722	15 822	16 252
		2,4%	-3,6%	-5,4%	2,7%
les élèves étrangers tiers	21 541	21 456	21 014	21 155	21 060
		-0,4%	-2,1%	0,7%	-0,4%
afrique	7 941	7 805	7 631	7 775	7 222
		-1,7%	-2,2%	1,9%	-7,1%
amérique	3 003	2 653	2 469	2 612	2 594
		-11,7%	-6,9%	5,8%	-0,7%
asie	6 097	6 087	6 261	6 212	6 611
		-0,2%	2,9%	-0,8%	6,4%
europa	4 500	4 911	4 653	4 556	4 633
		9,1%	-5,3%	-2,1%	1,7%

*sources : stats & ratios AEFÉ ; effectifs au 1er octobre 2005

L'aide à la scolarisation

Une mission fondamentale

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des familles expatriées et des pouvoirs publics. A ce titre, l'aide à la scolarisation des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger constitue pour l'agence une priorité de gestion. Elle s'inscrit dans le cadre de la mission générale de service public d'enseignement que lui assigne la loi de 1990 (article 2) qui lui impose « d'aider les familles des élèves français à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger reconnus par le ministère de l'Education nationale ».

Le nombre de demandes de bourses scolaires est en progression constante depuis la création de l'agence, reflet de la hausse régulière des effectifs scolarisés dans les établissements à programme français. Sur une période de dix ans allant de 1994 à 2005, le nombre de dossiers examinés est en augmentation de 51 %, le nombre de demandes satisfaites est en progression de plus de 37,5 %, le nombre de familles concernées est lui-même en hausse de 40,8 %. L'évolution des demandes de bourses scolaires et l'augmentation du nombre de dossiers retenus progresse sensiblement plus vite que l'évolution du nombre total des élèves scolarisés en augmentation, pour cette même période, de 10%, mais aussi que l'évolution du nombre total d'élèves français scolarisés dans un des établissements à programme français en augmentation de 25%.

L'évolution du budget

Le système actuel des bourses scolaires, instauré par le décret 91-833 du 30 août 1991, a vu, depuis sa création, ses règles de fonctionnement évoluer le plus souvent en fonction du contexte budgétaire rencontré. L'action de l'agence dans ce domaine s'inscrit en effet dans la limite de la dotation budgétaire annuelle (environ 10% du budget de l'agence) qui lui est allouée. Celle-ci est par ailleurs assujettie à deux paramètres fondamentaux : l'évolution des frais de scolarité et la fluctuation des parités entre les monnaies.

L'agence, en plein accord avec la commission nationale des bourses scolaires, a mis en place une nouvelle politique de gestion des bourses scolaires qui vise à garantir l'aide apportée aux familles. Dans cette perspective, elle a défendu auprès de ses autorités de tutelle le principe d'une augmentation limitée mais régulière des crédits consacrés à cette mission (avec la nécessité d'accompagner l'évolution des frais de scolarité et de se prémunir contre des fluctuations des taux de change). Le tableau présenté ci-contre met en évidence l'évolution constante qui a été celle de la dotation allouée au titre de l'aide à la scolarisation, dotation qui a plus que doublé depuis 1994 et qui connaît, depuis 2000, une progression moyenne de l'ordre de 4,83 % par an. A noter toutefois que la dotation 2006 a été portée à 45,94 M€ par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'AEFE de 3, 58M€.

Par ailleurs, l'agence a pris toutes les mesures techniques lui permettant de disposer, dès l'ouverture d'une campagne, d'une visibilité budgétaire suffisante et d'éviter toute révision de politique d'attribution en cours d'année scolaire.

Un dispositif dont l'organisation se développe

Outre la mise à la disposition des 181 postes diplomatiques et consulaires ayant en charge la gestion des bourses scolaires de documents de référence annuellement mis à jour (instruction générale, guide de campagne, formulaire de demande, guide du participant aux commissions locales) et accessibles sur le réseau Diplonet du ministère des Affaires étrangères ainsi que l'assistance téléphonique permanente assurée par les agents du service, l'agence a mis en place, à la rentrée 2003-2004, une nouvelle application informatique de gestion du domaine au niveau central. Un nouveau logiciel consulaire est aujourd'hui en phase de développement et devrait être installé au début de l'année 2007.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAC), des sessions annuelles de formation des agents consulaires affectés à la gestion des bourses scolaires, quel que soit leur statut, sont organisées par l'agence depuis juillet 2000. A ce jour, 170 agents ont été ainsi formés dans ce cadre.

Le contact régulier avec le terrain constitue, en effet, la priorité de l'agence et s'effectue également par le biais de missions d'audit régulièrement organisées à l'occasion des réunions des commissions locales au printemps et à l'automne. De nombreux postes ont ainsi reçu la visite des agents du service des bourses scolaires : Santiago, Buenos-Aires, Dakar, Conakry en 2005/2006.

A l'écoute de ses interlocuteurs

L'agence tient toujours compte des observations qui lui sont adressées dans le cadre des commissions locale ou nationale

ou dans les courriers qui lui sont adressés. Elle prend bonne note des problèmes et adopte une approche d'étude au cas par cas des dossiers délicats en particulier en ce qui concerne le patrimoine dans l'appréciation globale de la situation des familles. D'une façon plus générale, elle s'attache à développer de nouvelles avancées pour répondre de façon concrète aux réflexions que mènent, sur le terrain, les différentes parties concernées par la gestion des bourses scolaires (tableaux définissant des seuils de patrimoine spécifiques pour certains pays, indexation de ces seuils sur le taux d'inflation...).

L'agence enfin conserve toujours le souci de la scolarisation à la rentrée des enfants potentiellement boursiers et s'intéresse aux motifs qui poussent certaines familles à retirer leurs enfants des établissements scolaires après avoir obtenu une aide à la scolarité. Elle porte systématiquement ces informations à la connaissance de la commission nationale. Cette instance a, en effet, accès à un grand nombre de documents statistiques fiables et régulièrement mis à jour qui lui permettent de travailler avec l'agence dans la plus grande transparence et dans l'intérêt de tous.

Bilan et perspectives

Le système des bourses scolaires constitue plus que jamais un outil essentiel du maintien de l'équilibre toujours aussi délicat à assurer dans le partage des coûts de fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger entre l'Etat et les familles. Aujourd'hui conforté sur le plan réglementaire (décisions favorables à l'agence du tribunal administratif de Paris sur de lourds contentieux introduits par plusieurs familles françaises de New York)

et sur le plan du fonctionnement et de l'efficacité (les conclusions de l'enquête réalisée sur les motifs de non scolarisation des enfants français dans un établissement d'enseignement français à l'étranger indiquent clairement qu'une infime minorité en est exclue pour des raisons financières, situation accreditant la thèse que le système des bourses scolaires, même s'il reste perfectible, remplit très largement sa mission).

Malgré ces éléments positifs, il convient de rester particulièrement vigilant sur l'avenir du système dans la mesure où il s'est révélé particulièrement vulnérable au cours de l'année scolaire 2005/2006 :

- sur le plan budgétaire :

La sensible dépréciation de l'euro par rapport au dollar a engendré un effet change négatif pour la campagne de près de 1,5 M€ (une variation à la hausse de 1 cent du dollar par rapport à l'euro représente

une variation de 100 000 euros sur le budget des bourses scolaires). Par ailleurs, l'augmentation des frais de scolarité appelés par les établissements, homologués notamment, s'est sensiblement accélérée et cette tendance paraît devoir s'inscrire dans la durée.

- sur le plan organisationnel :

L'alourdissement de la charge de travail des postes consulaires résultant du schéma d'adaptation du réseau du ministère des Affaires étrangères continue de peser fortement sur la gestion des bourses scolaires, les ressources affectées à la gestion du domaine apparaissent ainsi de plus en plus limitées. Par conséquent, cette situation accentue la charge déjà très lourde que doit supporter le service des bourses scolaires de l'Agence lui aussi confronté à des problèmes de moyens en personnel (problème de recrutement).

l'aide à la scolarisation*

allocation de bourses

année	1994	2001	2002	2003	2004	2005	2006
demandes	15 711	20 895	22 082	23 384	23 886	24 351	23 836
<i>évolution</i>		0,2%	5,7%	5,9%	2,1%	1,9%	-2,15%
attributions	14 194	17 719	18 553	19 310	19 482	19 839	19 588
<i>évolution</i>		7,4%	4,7%	4,1%	0,9%	1,83%	-1,28%

évolution de la dotation

dotation (en M€)	20,58	36,89	38,11	39,71	40,71	41,00	45,94**
évolution/exercice précédent (en %)	16,38	4,31	3,31	4,19	2,6	+0,71	+ 12,05%

* pour ce qui touche à l'aide à la scolarisation, les périodes s'entendent comme suit:

1994 : année scolaire 1993/1994 et 1994 (rythme sud), 2001 : année scolaire 2000/2001 et 2002 (rythme sud), etc

**prélèvement de 3,58M€ sur le fonds de roulement de l'AEFE inclus

Le concours général

Cette année encore, les élèves des établissements à programme français à l'étranger ont obtenu de nombreuses distinctions au concours général des lycées. Ils ont été récompensés dans des disciplines variées : dissertation philosophique, langues vivantes, composition française et sciences économiques et sociales.

Six prix, sur un total de 95, leur ont été attribués en 2006 :

- deux premiers prix (arabe et portugais)
- deux deuxième prix (arabe et espagnol)
- deux troisième prix (espagnol et portugais)

Ont été décernés par ailleurs :

Treize accessits (14 en 2005) :

- un en allemand
- un en anglais
- quatre en arabe
- un en sciences économiques et sociales
- un en composition française
- deux en espagnol
- un en portugais
- un en russe
- un en dissertation philosophique

Sept mentions :

- quatre en allemand
- une en anglais
- une en russe
- une en sciences économiques et sociales

Il convient de souligner que les lauréats 2006 étaient originaires de 19 établissements répartis dans 11 pays différents (Europe, Moyen-Orient, Afrique du nord, Amérique du Nord, Amérique du Sud).

Les bourses d'excellence

L'année 2006 a permis d'enregistrer un nouvel accroissement (+ 8 %) du nombre des candidats à une bourse d'excellence pour poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur français.

Afin de satisfaire un plus grand nombre de candidats, le budget total consacré par l'agence au titre des bourses d'excellence (2 400 000 €) a été augmenté de 5,9 % par rapport à l'année précédente. En outre, le montant de la bourse, modulé depuis l'an dernier - taux normal ou taux majoré - a permis de soutenir le projet de formation de 179 étudiants dont 7 ont déposé un dossier « à titre conservatoire » pour commencer par un premier cycle universitaire dans leur pays d'origine. Ils projettent de rejoindre ensuite le système universitaire français pour préparer un master.

Il convient par ailleurs de noter une nouveauté : la mise en place, en 2006, de bourses conjointes AEFE/Fondation Bouygues dont ont pu bénéficier 9 élèves des établissements français de l'étranger. L'Agence assure la prise en charge de leur couverture sociale, ce qui leur permet de bénéficier du statut de boursiers du gouvernement français (BGF). Les autres prestations sont à la charge de la Fondation Bouygues.

Les différentes bourses décernées par l'AEFE pour la rentrée 2006 ont été attribuées au mois de juin à l'issue de la réunion d'une commission de spécialistes comprenant un proviseur de lycée parisien, un représentant de l'institut d'études politiques de Paris, des professeurs d'université, des professeurs de classes préparatoires, des représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'agence.

L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels les résultats scolaires des classes de première et de terminale, les revenus des parents et les avis des postes diplomatiques. L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

Les élèves qui ont été retenus sont originaires de 52 pays sur les 57 qui avaient présenté des dossiers. Les zones géographiques regroupant le plus grand nombre de bénéficiaires sont le Maghreb (26,6%), l'Amérique latine (20,0%), l'Europe (18,3%) et le Moyen-Orient (14,4%). Pour autant, il est utile de préciser que l'attribution des bourses d'excellence n'obéit à aucun principe de quotas par pays ou par zone géographique.

Plus de 60% de cette nouvelle promotion de boursiers ont opté pour une classe préparatoire à une grande école ou une classe préparatoire intégrée. La filière scientifique est suivie par 71% de ces élèves, 18% d'entre eux suivent une filière commerciale et 11% une filière littéraire. Viennent ensuite les facultés de médecine (10,55 %). Par ailleurs, les différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton) accueillent 4,4% des boursiers et les facultés de droit 3%.

Près d'un boursier sur deux est actuellement inscrit dans un établissement de la région Ile de France (14 au Lycée Sainte Geneviève de Versailles, 10 à Janson de Sailly, 9 au lycée Louis Le Grand.). On constate également une importante présence de boursiers à Toulouse et Lyon.

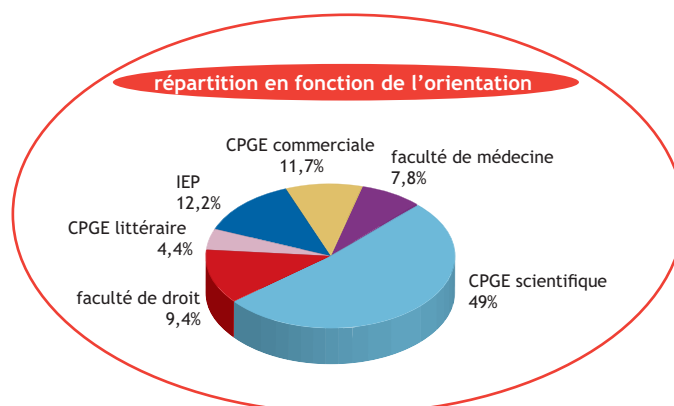
Le programme de bourses Major de la DGCID permet aux étudiants qui ont réussi la première partie de leur cursus, de poursuivre leur scolarité dans une grande école ou en université jusqu'au niveau Master.

Il est envisagé d'instaurer une gestion unifiée des bourses d'excellence Major qui serait confiée à l'Agence, ceci dans la perspective d'une plus grande cohérence et d'une plus grande souplesse.

La promotion des boursiers Major 2006 se

signale par une brillante réussite : parmi les 105 étudiants du contingent AEF 2004, 1/3 a intégré une école d'ingénieur de premier rang (Ecole Polytechnique, Centrale...) et 15% une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP...).

les bourses d'excellence					
	2002	2003	2004	2005	2006
budget (en millions d'euros)	2,13	2,13	2,13	2,26	2,4
nombre de bourses	105	115	125	200	179
nombre de dossiers examinés	282	258	304	325	372
attribution par pays					
nombre de pays présentant un dossier	52	55	52	56	57
nombre de pays ayant obtenu une bourse	41	40	49	50	52
attribution par région					
Afrique	35	40	42	83	67
Amérique	29	36	27	54	40
Asie	24	24	31	31	39
Europe	17	15	25	32	33
attribution par filières					
scientifique	49	61	57	107	102
économique et sociale / juridique	39	41	41	47	43
médicale	3	3	14	15	17
littéraire et artistique	14	10	13	13	17
par type d'études					
classes préparatoires	84	78	85	130	113
faculté ou instituts	21	37	40	70	66



Le baccalauréat

Hors candidats libres, 10441 candidats se sont présentés aux épreuves du Baccalauréat 2006 dans les 88 centres d'examens ouverts à l'étranger, dont 3664 français et 6777 étrangers. Les différents centres de baccalauréat à l'étranger ont, comme chaque année, bénéficié de l'appui efficace des services des examens de leur académie de rattachement.

Le taux global de réussite aux différentes séries et options du baccalauréat, sensiblement supérieur à celui des centres d'examens situés sur le territoire français (81,9%), s'établit pour 2006 à 93%. On notera, comme en France, des résultats plus modestes dans les filières technologiques, notamment la série STT (85,5%), lesquels restent toutefois sensiblement supérieurs à ceux des centres d'examens du territoire français (77,2%).

Les établissements du réseau de l'AEFE (établissements en gestion directe ou sous convention) obtiennent un taux de réussite particulièrement élevé avec 93,9 % de candidats reçus.

Parmi les candidats reçus, 55,2 % obtiennent une mention et un candidat sur quatre obtient une mention « Bien » ou « Très bien ».

Les candidats inscrits à l'Option Internationale du Baccalauréat, dans 10 établissements du réseau, obtiennent également des résultats de très haut niveau ; sur les 200 candidats présentés, 195 ont été reçus, soit un taux de réussite de 97,5%. On note aussi un très bon taux de réussite pour les candidats au baccalauréat franco-allemand. 220 élèves issus des lycées de Fribourg et Sarrebruck se sont présentés à cet examen et 207 ont été reçus, soit un taux de réussite de 94,1%.

La liste complète des résultats, établissement par établissement, figure en annexe du présent document. Les données prises en compte pour les établissements de l'hémisphère sud sont celles de la session précédente, les épreuves étant décalées d'un semestre.

réussite au baccalauréat					
	2002	2003	2004	2005	2006
nb de candidats	7 236	7 886	8 300	10 081	10 441
taux de réussite au bac					
réseau	93,36%	94,01%	93%	92,8%	93%*
France	79,80%	81,10%	79,7%	80,2%	81,9%
par nationalité					
français	92,64%	91,34%	93%	92,6%	92,8%
étrangers	92,71%	95,46%	93%	92,9%	93,1%

*93,9% pour les établissements du réseau AEFE

les
personnels



les personnels expatriés

Pour la rentrée 2006, l'agence a recruté au total 401 personnels expatriés lors des différentes commissions paritaires centrales soit :

- 78 personnels d'encadrement : inspection (7), direction (53), administration (18) et faisant fonction (5)
- 234 personnels du second degré : CPE (12), enseignants (222)
- 89 personnels du premier degré : directeurs d'école (49), conseillers pédagogiques (15) et adjoints (25).

Pour la première année, les candidats - tous corps confondus - ont saisi informatiquement leur dossier de candidature sur le site Internet de l'AEFE grâce au logiciel spécialement conçu à cet effet.

Des difficultés inhérentes à tout nouveau système ont été rencontrées, par exemple les impressions des dossiers papier, auxquelles le service informatique et le bureau du recrutement de l'AEFE ont trouvé solution au cas par cas : une cellule commune à ces deux services a spécialement été mise en place, durant toute la durée d'ouverture du site de saisie, week-end compris.

4035 dossiers de candidature ont ainsi été validés informatiquement et 3348 dossiers papier ont été transmis, pour instruction, au bureau du recrutement via la voie hiérarchique.

les personnels résidents

L'Agence a sollicité 875 demandes d'accord préalable de détachement pour les résidents :

- 9 personnels administratifs ;
- 385 enseignants du premier degré ;
- 445 dans le second degré.

Parmi eux :

- 59,5 % (520) ont été recrutés dès la rentrée (15 juillet à Pondichéry, 1er août dans les pays de rythme sud et l'Australie, 21 août au Québec et l'Europe scandinave et 1er septembre pour le reste du monde) ;
- 40,5 % (355) sont des résidents à recrutement différé ;

Une vingtaine de postes seulement n'a pas

Les documents de travail présentés aux commissaires paritaires ont pu ainsi être harmonisés et enrichis, quel que soit le type de personnel recruté. Globalement, un bilan très positif de ces nouvelles procédures a été effectué par les différents partenaires lors des commissions bilan de juin 2006, la qualité des dossiers a permis un travail plus efficace.

Des améliorations seront apportées à ce nouvel outil de travail lors de la campagne de recrutement 2007.

La durée et la reconduction des contrats varient pour les personnels expatriés suivant la fonction exercée. Ainsi depuis 2004, les personnels d'encadrement, les directeurs d'école primaire, les CPE et les enseignants sur certains postes à profil sont recrutés sur la base d'un contrat de trois années avec une clause de deux reconductions expresses dont la durée est d'une année.

Dans les pays difficiles dits de catégorie A, la durée du contrat est limitée à 2 ans avec une clause de reconduction expresse pour une période identique. Par ailleurs, chaque expatrié reçoit une lettre de mission individualisée prenant en compte le profil du poste occupé.

trouvé de candidat. La collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et les autres ministères approchés a permis pour cette rentrée encore d'obtenir le détachement de la quasi-totalité des personnels pour lequel il a été sollicité.

Cette année, le recrutement des résidents s'est effectué après celui des expatriés et le pourcentage de résidents à recrutement différé a baissé de 1 point, en revenant à près de 40 %.

Ce recrutement a lui aussi profondément évolué. A partir de données proposées par

l'agence, la saisie des postes vacants ou susceptibles de l'être a été effectuée sur Internet par les établissements.

Après validation par les différents services de l'agence, cette liste a été publiée sur Internet puis alimentée par les établissements au fur et à mesure des accords donnés par les candidats à qui une proposition a été faite.

Il en a résulté un suivi plus fin des recrutements et une information plus rapide des établissements sur les personnels déjà recrutés ailleurs et sur les détachements déjà obtenus. A terme, l'agence souhaite que les candidats retenus sur les postes puissent donner suite à ces propositions par Internet.

L'autre évolution importante de l'année

concerne aussi bien les expatriés que les résidents. Les visas du Contrôle Financier ont été simplifiés et les contrats peuvent désormais être mis en place dans des délais plus brefs. On peut estimer à un mois le gain de temps obtenu.

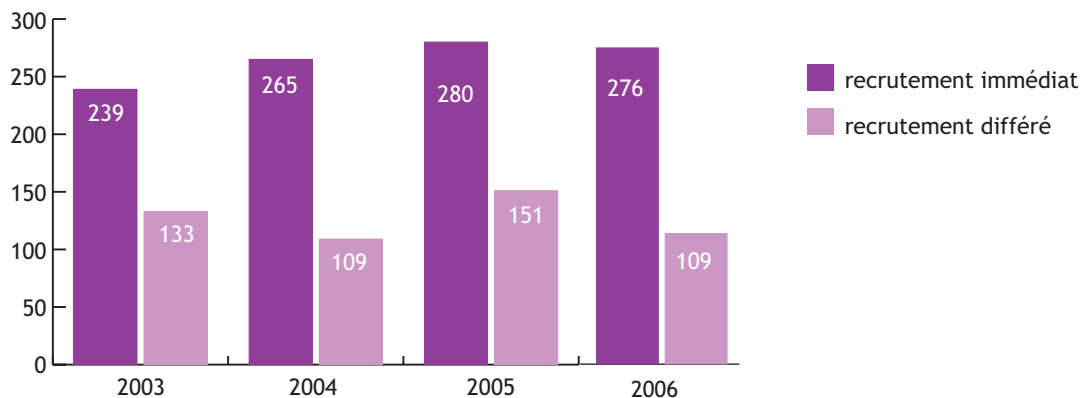
L'évolution des effectifs de personnels à l'étranger

évolution des effectifs					
	2002	2003	2004	2005	2006*
ensemble des personnels	5 993	6 136	5 995	6 174	6232
		2,4%	-2,3%	3,0%	0,9%
selon le statut					
expatriés	1714	1578	1417	1287	1282
		-7,9%	-10,2%	-9,2%	-0,4%
résidents	4279	4558	4578	4887	4950
		6,5%	0,4%	6,8%	1,3%
selon la fonction					
administratifs	382	383	375	368	379
		0,3%	-2,1%	-1,9%	3,0%
enseignants	5 611	5 753	5 620	5 806	5853
dont		2,5%	-2,3%	3,3%	0,8%
1er degré	2 301	2 379	2 276	2 354	2346
2nd degré	3 310	3 374	3 344	3 452	3507

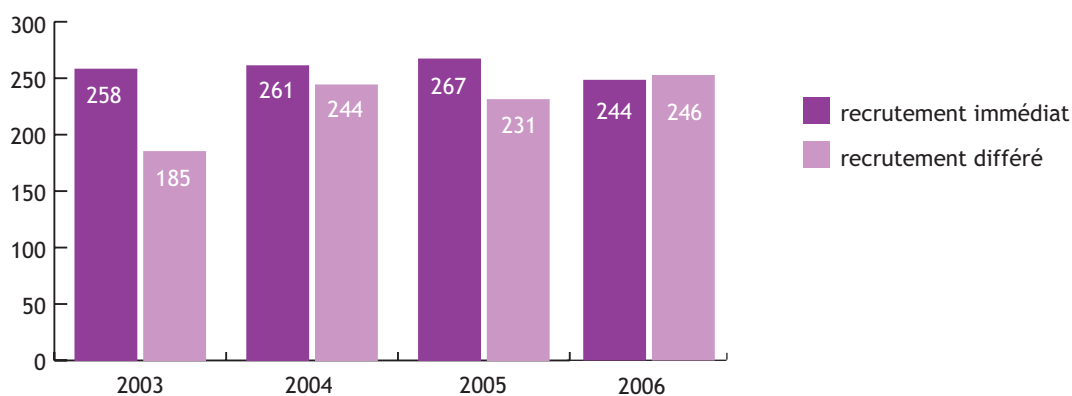
sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2005)

les recrutés locaux ne sont pas comptabilisés

le recrutement des résidents pour le 1er degré



le recrutement des résidents pour le 2nd degré



les grades des résidents recrutés (personnels administratifs et second degré)

corps des résidents recrutés								
AASU	SASU	agrégés	certifiés	CPE	PEGC	PLP	profs eps	infirmières
1	6	51	376	3	1	19	16	3

les missions d'inspection

L'agence travaille en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) sur des missions variées (inspection des personnels, évaluations, audits, etc.).

La collaboration a porté cette année sur :

- l'audit des établissements (lycées français de Lisbonne et Pasteur de Sao Paulo), et l'analyse de réseaux (Italie-Liban-Maurice) ;
- l'évaluation du fonctionnement des bureaux du premier degré (Maurice, Abu Dhabi)
- l'inspection des personnels du second degré : le programme annuel (année civile) de missions est établi par l'IGEN à partir des demandes des établissements et des postes ainsi que des priorités fixées par l'agence ; des inspections supplémentaires peuvent être conduites à l'occasion d'une mission de coopération d'un inspecteur général ; des inspections sont également assurées lorsque se posent des problèmes ponctuels ;
- le choix des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

la formation continue

L'agence accorde une attention toute particulière à la formation continue qui constitue un élément central pour la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements. Elle propose à ses agents, recrutés locaux compris, un ensemble d'actions qui permettent à la fois de mettre en œuvre toutes les réformes du système éducatif français en temps réel et d'exercer sa pratique dans un environnement différent.

La priorité accordée par l'agence à la formation continue des personnels se traduit par :

- l'augmentation du budget global de la

chargés d'encadrer les formations régionales : les IA-IPR interviennent prioritairement sur les nouveaux programmes et les nouvelles modalités d'examen. En 2005-2006, 60 IA-IPR, issus en majorité des académies partenaires, se sont rendus en mission dans les 18 zones géographiques.

La collaboration entre l'agence et les inspections générales se révèle particulièrement fructueuse, car leur expertise permet tout à la fois de maintenir l'ancrage des établissements du réseau dans la politique éducative du Ministère de l'éducation et de piloter les actions concernant l'ouverture au pays d'accueil.

A la rentrée scolaire 2006, cinq IA-IPR ont rejoint le service pédagogique pour des missions d'inspection mais aussi de pilotage de la didactique de leur discipline dans le contexte particulier des établissements de l'étranger.

formation continue (3 545 169 € dont 1 702 079 € de subvention agence pour 2005),

- un pilotage de la formation continue par l'agence qui s'effectue grâce à :

- la définition de priorités pédagogiques notifiées aux établissements par le biais d'une circulaire annuelle ;

- la réunion à Paris (en octobre 2005) des personnes désignées par les recteurs des académies partenaires et chargées de repérer les formateurs intervenant dans les zones.

Ces correspondants sont les interlocuteurs privilégiés de l'agence et des zones de formation. Ils coordonnent l'action des différents services académique en matière de partenariat.

De plus, l'agence a demandé à chaque académie partenaire de désigner un « correspondant langue » chargé d'assurer les formations dans les zones ; ces formateurs ont été invités à une réunion à Paris animée par l'inspection générale.

Les actions de formation ont principalement porté sur :

- la mise en œuvre des réformes aux trois niveaux de l'école, du collège et du lycée ;
- la mise en place des nouveaux programmes ;
- l'enseignement des langues vivantes ;
- l'orientation des élèves ;
- l'exploitation pédagogique des évaluations nationales ;
- l'aménagement des programmes d'enseignement.
- le français, langue de scolarisation : l'agence a mis en place un groupe de travail sur la question du français, langue d'enseignement pour des élèves non francophones, constitué de l'inspection générale (premier degré et lettres) et d'universitaires. Ce groupe a

assuré la formation de tous les intervenants académiques chargés d'animer des actions sur ce thème dans les différentes zones. Un texte d'orientation pédagogique sur le sujet a été publié en octobre 2006.

Les formations régionales mises en place dans le cadre des PRF 2005/2006 ont permis de réaliser 21 164 journées stagiaires.

Par ailleurs, trois stages nationaux ont été organisés conjointement avec la DESCO (deux pour les personnels du premier degré et un pour les personnels du second degré)

A la subvention directe de l'Agence se sont ajoutés les remboursements de frais de transport pour les stages desco/aefe et de frais d'inscription au CNED pour les préparations individuelles de concours . Le montant total de l'aide de l'AEFE s'est élevé à 1 802 429 euros.

les séminaires des partants

Le séminaire résidentiel des personnels d'encadrement nouvellement affectés à l'étranger dans les établissements du réseau AEFE s'est déroulé du 29 mai au 2 juin 2006 à Dourdan (Essonne), à 55 km de Paris.

Ce stage regroupait les proviseurs et agents comptables en provenance de France ou de l'étranger, recrutés pour la rentrée 2007.

Les nouveaux personnels ont reçu une formation sur les affaires budgétaires et comptables de l'agence, sur la gestion

des personnels exerçant à l'étranger, et sur la gestion des relations extérieures qui incombent à tout personnel d'encadrement. Ils ont été sensibilisés à la sécurité dans les établissements, aux risques sanitaires encourus et se sont familiarisés avec les outils utilisés par l'AEFE.

Les soirées ont été occupées par des entretiens individuels avec les chefs des zones d'exercice, ou par des conférences-débats autour des représentants des parents d'élèves et des

représentants des Français à l'étranger. Dans ce cadre, les deux auteures du livre *Les Lycées français du soleil*, Effy Tselikas et Lina Hayoun, sont venues présenter leur approche historique et journalistique du réseau des établissements français et leur expérience dans le domaine des

associations d'anciens élèves du réseau, dont le développement constitue une priorité de l'agence.

Le second séminaire des personnels de direction et d'éducation partant à l'étranger s'est tenu à Paris du 3 au 5 juillet 2006.

Organisé conjointement par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Education nationale et l'AEFE, le séminaire qui a regroupé cette année 26 proviseurs, 26 directeurs et 6 conseillers pédagogiques d'éducation, a pour vocation de préparer les personnels à leur future affectation.

Ce stage permet aux tutelles de définir les missions spécifiques assignées aux établissements et à l'agence d'exposer ses priorités pédagogiques. C'est aussi l'occasion de présenter des dispositifs administratifs particuliers telle la procédure d'homologation ou l'organisation du baccalauréat à l'étranger.

Cette année, le séminaire a accueilli la ZFA (Zentralstelle für das Auslandsschulwesen), seul dispositif d'enseignement international comparable à l'AEFE. M. Reinhard Löchelt, responsable des zones géographiques à la ZFA, a exposé aux agents français les spécificités du réseau des écoles allemandes.

Outre les présentations d'ordre général relatives aux priorités pédagogiques de l'agence, en particulier dans le domaine du partenariat avec les académies en France, de la formation continue, de

l'orientation et de l'organisation du baccalauréat à l'étranger, ont été abordées certaines problématiques spécifiques au réseau. Dans ce cadre, M. Jean Hébrard, Inspecteur général de l'Education nationale, est intervenu sur le français langue de scolarisation et les situations de bi/plurilinguisme, s'appuyant sur le récent texte d'orientation pédagogique de l'agence concernant le sujet. M. François Monnanteuil, Doyen du groupe des langues vivantes de l'inspection générale de l'Education nationale a parlé de l'apprentissage des langues vivantes dans le réseau de l'AEFE et des particularités qui en découlent, propres aux établissements d'enseignement français de l'étranger.



les



services, de l'agence



les personnels des services centraux

Au 1er janvier 2006, 122 postes étaient pourvus dans les services centraux de l'agence, dont 69 à Paris et 53 à Nantes. La répartition des personnels selon leur corps d'origine montre que les agents du ministère de l'Education nationale restent majoritaires. La délocalisation à Nantes des bureaux de l'agence comptable et de la partie développement du service informatique mise en oeuvre l'année précédente a permis de procéder à un rééquilibrage des personnels sur les deux sites géographiques.

La déménagement de l'agence

Contrainte de quitter ses locaux du boulevard des Invalides, l'agence a effectué le déménagement de ses bureaux entre le 17 et le 21 juillet 2006.

Les nouveaux locaux sont implantés dans l'ouest parisien, ils bénéficient de deux adresses :

-19/21 rue du colonel Pierre Avia à Paris dans le 15ème arrondissement

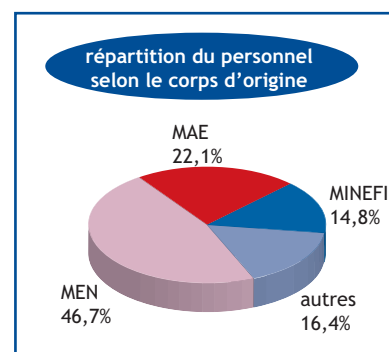
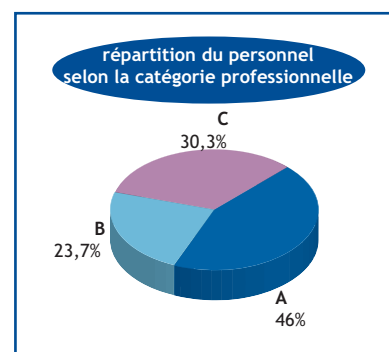
-26/28 rue Gynemer à Issy les Moulineaux dans les Hauts de Seine.

La nouvelle localisation a reçu l'agrément du CITEP (comité pour l'implantation territoriale des emplois publics) et un avis favorable du service des Domaines de l'Etat. Elle est située au carrefour de deux lignes de métro (lignes 8 et 12), à proximité de la gare Montparnasse. Les trois principaux ministères partenaires que sont le MAE, le MEN et le MINEFI restent aisément accessibles.

Les locaux couvrent approximativement une superficie de 2000m² sur un même plateau. L'agence peut à présent loger convenablement les 70 agents qui opèrent en centrale à Paris, disposer de 2 salles de réunion capables d'accueillir conseils d'administration et comités techniques paritaires, proposer des emplacements de parking à ses visiteurs. Les nouveaux bureaux répondent à toutes les normes de sécurité obligatoires.

les emplois à l'AEFE						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
total des emplois pourvus	97	96	101	106	106	122
postes non pourvus			13	8	15	-
Paris	59	59	61	67	72	69
Nantes	38	37	40	39	34	53
répartition par corps d'origine						
MEN	45	44	39	50	50	57
MAE	31	32	33	37	27	27
MINEFI	12	11	12	10	12	18
autres	9	9	17	9	17	20
prise en charge budgétaire						
AEFE	64	65	77	71	83	97
ministère de tutelle	33	31	37	35	23	25
répartition par catégories professionnelles						
A	34	38	35	45	47	56
B	27	25	33	26	22	29
C	36	36	33	35	37	37
répartition par sexe						
homme	44	36	37	42	40	48
femme	53	60	64	64	66	74
mobilité des agents						
part des agents présents depuis moins de 3 ans	19%	38%	73%	50,0%	72%	66%
temps de présence moyen à l'agence	4,6 ans	4,5 ans	2 ans	3,7 ans	2,9 ans	2,1 ans

sources : AEFE (effectifs au 1er janvier de chaque année)



les compétences immobilières de l'agence

Les orientations : la mise en œuvre d'une politique immobilière

Compte tenu du besoin important de développement du réseau scolaire à l'Etranger (rénovation du patrimoine existant, construction de nouveaux établissements, etc) et des contraintes budgétaires pesant sur le Ministère des Affaires Etrangères ayant sous sa main jusqu'alors l'ensemble du patrimoine des établissements scolaires à l'Etranger, il a été décidé de donner de nouvelles compétences immobilières et domaniales à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Dans un premier temps, le décret 2003-1288 du 23 décembre 2003 relatif à l'organisation administrative, budgétaire et comptable de l'AEFE a ouvert la possibilité à l'agence d'avoir, en bien propre, un patrimoine immobilier. Ainsi, l'article 8-9 de ce texte stipule que le conseil d'administration de l'AEFE délibère sur les acquisitions, aliénations, échanges, locations, prises à bail, constructions, et grosses réparations d'immeubles relevant de son domaine propre. Ce texte prévoit également la possibilité pour l'agence de verser des subventions d'investissement aux établissements scolaires conventionnés.

Il est toutefois apparu que les dispositions du décret de 2003 étaient insuffisantes et que l'état dégradé du parc des écoles françaises à l'étranger, que l'Etat ne pouvait financièrement entretenir, imposait à l'AEFE de s'investir davantage dans leur gestion immobilière.

Suite au plan d'orientation stratégique de l'agence adopté en décembre 2003 par son conseil d'administration, le décret 2005-551 du 19 mai 2005 est venu modifier le décret de 2003 pour donner à l'agence de nouvelles compétences en matière immobilière et domaniale.

Pour qu'elle puisse assurer ses nouvelles missions, ce texte prévoit de lui attribuer à titre de dotation les immeubles des établissements scolaires d'enseignement français à l'Etranger en gestion directe, appartenant à l'Etat et affectés au Ministère des Affaires Etrangères.

C'est ainsi que, dans le cadre de la procédure domaniale prévue par le code du domaine de l'Etat et conformément au 4ème alinéa de l'article 1 du décret du 23 décembre 2003 modifié, la remise en dotation à l'AEFE de huit établissements scolaires en gestion directe (Lisbonne, Valence, Barcelone, Bruxelles, Vienne, Buenos Aires, Dakar, Francfort) a été prononcée par arrêtés conjoints du Ministre délégué au Budget et à la Réforme Budgétaire, Porte-parole du Gouvernement, chargé du Domaine et du Ministre des Affaires Etrangères en date du 7 mars 2006 (ces huit établissements représentent une surface bâtie d'environ 75.000 m² sur les 360.000 m² que représente la totalité (73) des établissements en gestion directe).

Bien que ces ensembles immobiliers restent soumis au Code du domaine de l'Etat, leur gestion technique, juridique et financière est désormais assurée directement par l'AEFE qui doit en assumer la responsabilité du propriétaire et prendre en charge l'entretien, l'aménagement et les grosses réparations.

D'un point de vue domanial, l'AEFE devient compétente pour délivrer les titres de simple jouissance des biens qui lui sont remis en dotation, en fixer les conditions financières, et recouvrer directement le produit des redevances domaniales.

La remise en dotation prévoit également que l'Agence est substituée à l'Etat dans les droits et obligations résultant des contrats qu'il a passés, relatif à la gestion des immeubles domaniaux

concernés (contrats de location, conventions de mise à disposition d'immeubles, contrats de maîtrise d'œuvre, contrats de travaux,).

Les remises en dotation à l'agence devraient se poursuivre en 2007. L'importance de ces nouvelles remises en dotation dépendra des moyens affectés à l'agence pour sa gestion immobilière et des accords du Ministère des Finances (DGI) sur le principe des remises en dotation des terrains nus et des biens détenus en jouissance par l'Etat.

En attendant ces prochaines remises en dotation, le ministère des Affaires Etrangères continue d'intervenir sur le reste du parc immobilier à usage scolaire à l'Etranger, dont il a toujours la responsabilité.



Sur la base du décret de 2003, l'agence a réalisé, en biens propres, trois opérations : l'acquisition d'un terrain à Ankara, la prise à bail pour une durée de 50 ans d'un terrain à Hô Chi Minh Ville ainsi que la prise à bail des locaux de son siège à Paris. D'autres opérations en biens propres sont envisagées à Munich, Tananarive, et Londres. Enfin l'agence a prévu d'aider les établissements conventionnés qui souhaitent s'engager dans une opération de délocalisation en achetant le terrain lequel est mis ensuite à leur disposition moyennant une redevance domaniale. Ce principe a déjà été accepté pour Brasilia, Hanoi et Amman.

S'agissant des huit établissements scolaires dont elle a repris la gestion, l'agence a fait réaliser sur la plupart de ces sites des expertises techniques lui permettant d'avoir une vision précise des problèmes immobiliers à résoudre et de pouvoir établir une programmation financière des interventions à prévoir. Des études ont été engagées qui ont pour certaines donné lieu à des travaux dès l'été 2006 (Barcelone, Bruxelles, Vienne notamment). Est prévue par ailleurs à Dakar la construction d'un nouvel

établissement d'une capacité de près de 2 400 élèves sur le site du lycée actuel.

Toutes ces opérations sont menées en maîtrise d'ouvrage publique. Pour assurer le montage et le suivi de bon nombre de ces projets, l'agence s'appuie sur les compétences et le réseau du service des affaires immobilières du Ministère des Affaires Etrangères avec qui elle a passé une convention de conduite d'opération.

Enfin l'agence a engagé une réflexion sur les montages innovants, notamment les contrats de partenariat public privé (PPP). Des études ont été menées avec des cabinets d'avocats et avec le Ministère des Finances pour apprécier l'intérêt et la faisabilité de tels montages pour les opérations immobilières de l'agence à l'étranger. C'est ainsi que le projet de construction du nouveau lycée du Caire a été engagé sur la base d'un contrat de partenariat qui devrait être conclu dans le courant de l'année 2007. Des études sont en cours par ailleurs pour apprécier l'intérêt de ce type de contrat pour d'autres projets, notamment à Londres et à Madrid.



En mai 2006, le Ministre délégué au budget et à la réforme de l'état a commandé un audit de modernisation concernant la nouvelle compétence de l'AEFE en matière de gestion immobilière et ses perspectives d'évolution.

Les auditeurs se sont attachés dans leur rapport:

- à examiner la possibilité d'étendre ces remises en dotation aux immeubles des EGD détenus en jouissance par l'état (location), et aux immeubles des établissements conventionnés et homologués appartenant ou détenus en jouissance par l'état. Sur ces points le rapport conclut favorablement à cette remise en dotation complémentaire non prévue à

l'origine, en arguant essentiellement du fait d'une logique de gestion, et en proposant des arguments à la Direction Générale des Impôts qui instruit ces dossiers de remise en dotation. Ainsi ce serait plus de 120 établissements, représentant un patrimoine de près de 500.000 mètres carrés, dont la gestion immobilière serait assurée par l'AEFE.

- à examiner les moyens financiers nécessaires pour assurer cette nouvelle charge. Ayant fait la démonstration, à partir des éléments de gestion fournis par le Département, que ces immeubles connaissent un retard d'entretien important, les auditeurs ont estimé le montant des moyens financiers nécessaires à environ 30 millions d'euros par an pendant huit ans. Les sources de financement pour l'AEFE sont:

- * Une dotation annuelle de l'état (promise dès l'origine du projet) de 10M€
- * Une participation du budget de l'agence et des établissements pour 10M€ par an
- * Un recours à l'emprunt pour une moyenne de 10M€ par an.

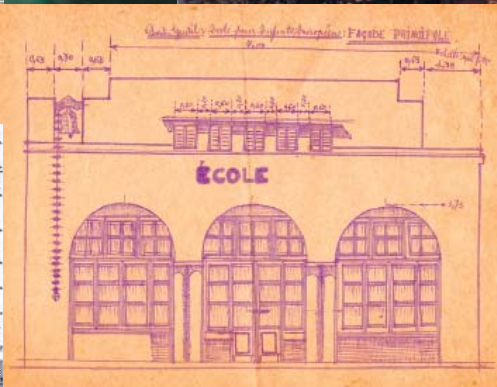
Les auditeurs ont insisté dans leur rapport sur la nécessité impérieuse pour l'agence de pouvoir disposer de ces ressources et ont

jugé nécessaire, pour que soient sécurisés ces financements, qu'une lettre conjointe du ministre des affaires étrangères et du ministre délégué au budget soit signée prochainement afin d'apporter à l'agence toutes les garanties nécessaires.

- à examiner les moyens humains nécessaires pour assurer cette gestion.

Selon les auditeurs, les effectifs actuels de l'agence sont très insuffisants (3 agents). Ils considèrent que 3 à 4 agents supplémentaires seraient nécessaires dans les domaines administratifs techniques et financiers, ces emplois pouvant être créés par redéploiement.

- enfin les auditeurs ont formulé des recommandations sur le fonctionnement de l'agence du fait de sa nouvelle compétence (information du conseil d'administration, rôle de la CIM, etc).



Les voyages et missions

L'agence a reconduit en 2006 le marché public qui la lie au prestataire Carlson Wagonlit France. La clause d'engagement minimale sera respectée comme en 2005 puisque le montant global des bons de commande passés sera approximativement de 2 900 000 € à l'échéance du contrat. Le flux des personnels voyageant à l'occasion d'un voyage de départ ou de retour est environ 60% plus important que l'année précédente (400 départs et 400 retours).

La procédure de déconcentration des voyages de congé et de retour définitif vers les EGD mise en place en 2004 est toujours -globalement- jugée satisfaisante tant du point de vue financier que de celui de la qualité du service apportée aux personnels expatriés, il a donc été décidé de reconduire

la mesure pour 2006 (sauf pour l'Afghanistan qui rencontre des problèmes spécifiques liés à la sécurité).

En 2006, le prix du pétrole a fortement augmenté juste avant l'été ce qui, conjugué aux événements au Liban, a fait augmenter les coûts de certains voyages. La hausse des billets d'avion se situe approximativement à +17% par rapport à 2005.

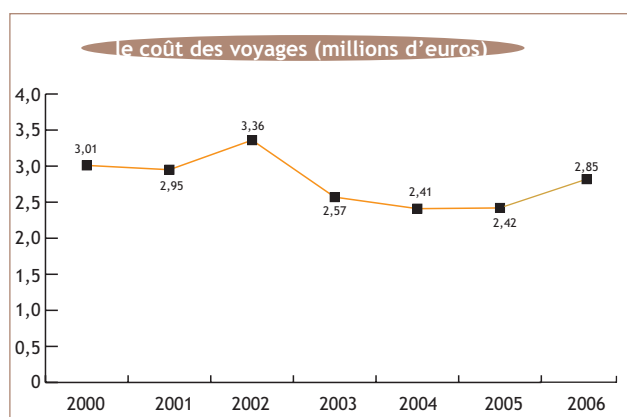
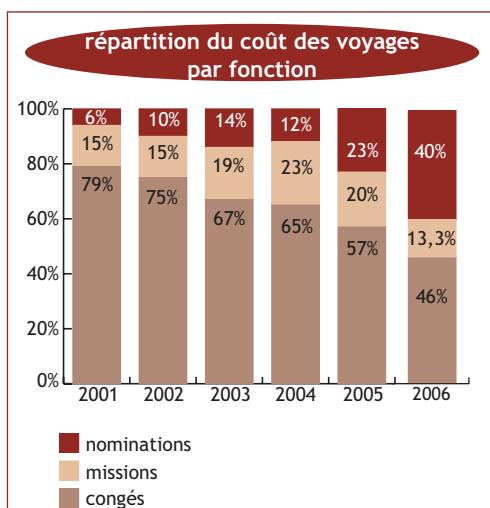
Enfin, la mise en place difficile des passeports biométriques et de nouvelles procédures de visa dans certains pays a entraîné de nombreux retards dans la délivrance des bons de transport aux agents partants. La quasi-totalité de ceux-ci est toutefois arrivée en poste à temps pour la rentrée.

bureau des voyages

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
le nombre de billets	2 393	2 342	2 315	1 787	2 150	2 558
évolution en %		-2%	-1%	-23%	+20%	+19%
congés	1 613	1 606	1 441	1 084	1 060	1 209
missions	526	404	499	459	643	697
nomination	254	332	375	244	447	652

le coût des billets en €

	2 950 959	3 361 000	2 574 280	2 419 185	2 425 198	2 850 840
évolution en %		14%	-23%	-6%	+0%	+17%
congés	2 326 395	2 510 000	1 725 810	1 575 228	1 373 723	1 329 480
missions	445 791	506 300	486 050	551 605	495 150	379 990
nomination	178 773	344 700	362 420	292 352	556 325	1 141 370



Le renforcement du service pédagogique

L'action numéro 1 du plan d'orientation stratégique 2007 vise à « renforcer l'aide à l'orientation et à la bonne intégration des élèves ». Dans cette perspective, et afin d'articuler au mieux son intervention avec les priorités définies par chaque poste diplomatique, l'agence a encore renforcé sa cellule orientation avec quatre spécialistes de l'orientation (une inspectrice, deux directeurs de CIO, un professeur) chargés de soutenir l'action des établissements dans ce domaine et d'assurer un suivi des anciens élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement supérieur français.

Le développement du service se poursuivra à la rentrée 2006, avec l'arrivée à la

rentrée 2006 de cinq IA-IPR. Ils seront chargés de l'inspection des personnels mais aussi de mener une réflexion sur l'enseignement de leur discipline dans le contexte des établissements de l'étranger. Ils s'appliqueront aussi à élaborer et suivre la mise en œuvre de textes pédagogiques, tels que la circulaire sur les langues ou les orientations concernant le français langue de scolarisation.

Un professeur d'arabe coordonnera l'action des professeurs d'arabe de Tunisie et du Liban, ainsi que ses collègues en poste dans plusieurs autres pays.

Le service informatique

Au cours de l'année 2006, le service informatique a été soumis à d'importantes contraintes organisationnelles :

- déménagement de l'AEFE à PARIS, du 7ème vers le 15ème arrondissement ;
- réaffectation géographique du personnel (déménagement sur Nantes de l'agence comptable ainsi que 50% des effectifs du service informatique parisien) ;
- déménagement sur NANTES des serveurs supportant le SI* MAGE et l'application comptable ;
- vacance du poste de responsable informatique pendant une période couvrant en particulier le déménagement ;
- croissance des effectifs de l'agence, avec les renforts dans certains services et la création de nouveaux services .

Par ailleurs, des contraintes sont également apparues dans le domaine technique :

- instabilité des plateformes de production (incompatibilités entre les systèmes d'exploitation et le PGI** utilisé à l'agence) ;
- manque de fiabilité des matériels ;

- convergence vers le « tout IP », rendant les communications téléphoniques tributaires du bon fonctionnement des passerelles et réseaux informatiques ;
- besoin d'adaptation des procédures d'assistance du ministère des Affaires étrangères.

La combinaison des contraintes évoquées ci-dessus a occasionné un surcroît d'activité dans le domaine de l'exploitation et quelques soucis de continuité de service.

Réalisations

En dépit de ce contexte difficile, le service informatique de l'AEFE a apporté des améliorations sur ses applications et obtenu quelques satisfactions :

- évolution du processus de recrutement (règles, écrans de saisie, tables) avec mise en place d'une procédure de dépôt de dossiers sur un site internet dédié (<http://www.recrutement-aeefe.diplomatie.gouv.fr/>) ;
- mise en place de la gestion des emplois budgétaires ;
- gestion du budget des EGD (enquêtes,

* système d'information

** progiciel de gestion intégré

gestion et statistiques) ;

- révisions et création de formulaires (remontée d'informations sur les résultats du baccalauréat, enquêtes de rentrée, suivi des HSA , etc.) ;
- exploitation, maintenance évolutive et corrective de sur les SI MAGE GESPÉR* ;
- poursuite de la migration du SI GESPÉR vers MAGE (fin de migration prévue au 1er trimestre 2007).

Reconnaissance

Vainqueur du trophée EDIFRANCE dans la catégorie « Secteur Public » des trophées

EDIFRANCE - 01 Informatique des « Usages de l'échange électronique professionnel ».

(<http://www.edifrance.org/trophees.php>)
Ce trophée récompense le processus mis en place entre l'AEFE et ses correspondants de l'Etranger grâce à un réseau d'échange asynchrone de données au format XML.

Il s'agit d'un ensemble de formulaires PDF, mis à la disposition des établissements, leur permettant, avec des courriers électroniques, de mettre à jour des données dans le SI de l'AEFE en s'affranchissant des contraintes de sécurité informatique imposées par le MAE.

La communication

L'année 2006 a permis à l'agence de perfectionner et de finaliser le projet de nouveau portail institutionnel qui sera mis en ligne au début du mois de décembre. Plus convivial et fonctionnel, le site de l'agence présentera une nouvelle charte graphique claire et colorée qui favorisera une navigation à la fois intuitive et guidée par un certain nombre de moteurs et de formulaires de recherche. Fonds documentaire, foire aux questions, mise en valeur de l'actualité du réseau, autant de nouvelles rubriques qui permettront de se repérer facilement dans le dispositif de l'enseignement français à l'étranger. Evénements, projets, manifestations, mise en place de pratiques pédagogiques innovantes, documents de travail ou textes réglementaires, l'accessibilité aux principales informations concernant la vie des établissements et de l'agence sera immédiate et encore facilitée par la possibilité de souscrire à un fil d'information de type RSS.

2006 a par ailleurs été l'année du festival des cultures francophones en France, *Francoffonies !*, qui s'est tenu à travers toute la France du 16 mars au 9 octobre, avec plus de 400 manifestations proposées. L'AEFE, partenaire du festival, a mis en oeuvre le projet intitulé « La guirlande des désirs » : 1000 dessins réalisés par les enfants

des établissements du réseau à partir d'un mot de leur choix symbolisant pour chacun sa vision de l'avenir. Ce projet a été décliné en fresque à l'entrée du Salon du livre de Paris ainsi que sur le pavillon d'honneur, dans une scénographie de Bernard Michel, et en cartes postales distribuées partout en France pendant toute la durée du festival.

Enfin, dans le cadre de la coupe du monde de rugby qui aura lieu en France en 2007, le projet « Jeune planète rugby » a vu le jour, à l'initiative du proviseur du Lycée franco-japonais de Tokyo, Patrick Ténèze. Cet événement permettra à plus de soixante jeunes, dont la moitié issus de lycées français du réseau, et l'autre moitié des systèmes éducatifs locaux des pays d'accueil, de se retrouver quinze jours durant en France pendant la coupe. Les objectifs sont nombreux : assurer la promotion de la langue, de la culture française et des valeurs associées au sport, valoriser le réseau des établissements français de l'étranger, renforcer les liens entre les établissements participants et les structures scolaires et sportives des pays d'accueil, soutenir à plus long terme des projets de développement du rugby pour les jeunes à travers le monde, notamment dans des pays aux ressources limitées.

* GESTion du PERsonnel, application relative à la gestion administrative du personnel employé par l'AEFE



le

glossaire



A

Académie partenaire : académie qui a signé une convention avec l'agence fixant les contenus, les modalités et les moyens mis en œuvre ainsi que les méthodes d'évaluation et d'actualisation d'un partenariat avec une zone géographique. Défini autour de quelques axes prioritaires (formation continue des personnels, innovations pédagogiques, orientation des élèves, développement de l'utilisation des TICE), le partenariat s'est particulièrement développé dans les domaines de la formation continue et de l'orientation. Il y a 19 académies partenaires.

B

Bourse d'excellence : les bourses d'excellence de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger permettent aux meilleurs élèves étrangers des lycées français à l'étranger d'entreprendre, après l'obtention du baccalauréat avec mention « bien » ou « très bien », des études supérieures en France. Ces bourses sont accordées pour deux ans et peuvent, à titre exceptionnel, être prolongées d'un an. Elles sont attribuées prioritairement aux élèves destinés à poursuivre leurs études en classes préparatoires ou dans certains cycles universitaires (médecine, pharmacie, sciences politiques, etc.). Dans tous les cas, elles concernent d'excellents élèves étrangers dont le projet de formation, clairement défini, s'inscrit dans la politique de coopération universitaire du poste. Depuis septembre 2000, le ministère des affaires étrangères et l'agence ont mis en place un programme articulé en deux volets. Le premier, financé par l'agence, concerne les classes préparatoires et les premiers cycles universitaires, le second, financé par le ministère des affaires étrangères sous le titre de « bourses major », concerne la scolarité dans une grande école et le cursus universitaire des 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

C**CA : conseil d'administration**

Il est chargé de délibérer, dans le cadre de ses attributions, sur les orientations générales de l'agence, et celles relatives à la gestion des personnels de direction, d'administration et d'enseignement ; la répartition des emplois des personnels titulaires ; les conventions type proposées aux établissements notamment destinées à déterminer les modalités

dans lesquelles l'agence apporte son concours au fonctionnement des établissements en terme de personnels et de financement ; le rapport annuel d'activité ; le budget et ses modifications ainsi que le compte financier ; les placements, emprunts, acquisitions, aliénations, échanges, locations, baux, constructions, dons, legs, ainsi que les redevances et rémunérations perçues par l'agence ; les actions en justice. Il détermine en outre les catégories de contrats et de conventions qui doivent lui être soumises et celles dont il délègue la responsabilité à la directrice. Il comprend outre son président et deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat, 13 représentants de l'administration : 7 membres nommés par le ministre des affaires étrangères ; 3 membres nommés par le ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ; 2 membres nommés par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; 1 membre nommé par le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Participent également au CA des personnalités qualifiées : un membre de l'AFE, 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement, 2 représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger. Siègent également 5 représentants du personnel affecté dans les établissements d'enseignement à l'étranger et dans les services centraux de l'agence. La directrice, le contrôleur financier et l'agent comptable assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

CCPC : commissions consultatives paritaires centrales

L'agence dispose de 6 CCPC : personnels d'inspection et de direction ; ATOSS ; enseignants du 1^{er} degré ; et 3 pour les enseignants du 2nd degré : agrégés, certifiés et assimilés (AE, professeurs d'EPS, CPE, PLP et PEGC). Elles sont composées de 5 représentants de l'administration (3 membres de l'agence, 2 de l'éducation nationale) et 5 représentants du personnel. Elles traitent des questions individuelles : recrutements, fins de mission anticipées, propositions de promotion, révisions de notations administratives.

Cnb : commission nationale des bourses

Instituée auprès de la directrice de l'AEFE, et conformément aux dispositions fixées par le décret n° 91-833 du 30 août 1991 relatif aux bourses scolaires au bénéfice d'enfants français résidant avec leur famille à l'étranger, elle se réunit deux fois par an, en juin et en décembre, à Paris. Cette instance est présidée par la directrice de l'agence, composée de représentants de l'administration (MENESR, MAE),

de sénateurs représentant les Français établis hors de France, de membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), de représentants d'associations de Français à l'étranger, de parents d'élèves, d'organismes gestionnaires d'établissements scolaires français à l'étranger, d'organisations syndicales des personnels enseignants. Elle est chargée de donner son avis sur toutes les propositions de bourses présentées par les commissions locales des bourses scolaires instituées auprès de chaque poste diplomatique ou consulaire. Elle débat par ailleurs de l'ensemble des dispositions réglementaires régissant le domaine.

Comité de suivi de la formation continue : le comité de suivi est une instance non hiérarchique de coordination de la formation continue instituée dans chaque zone de formation continue définie par l'agence. Il est notamment chargé de la préparation au séminaire annuel des chefs d'établissement et des directeurs d'école, de la mise en forme du plan régional de formation continue, de la mise en œuvre des orientations définies au cours du séminaire, de l'information de l'agence et des postes diplomatiques sur les actions de formation continue se déroulant dans la zone. Le comité de suivi se compose d'un proviseur, de l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence, d'un directeur d'école primaire et, le cas échéant, du responsable du bureau de l'enseignement de l'arabe.

Contrat local : l'agent recruté local signe avec l'établissement un contrat conforme au droit local. L'agent recruté local d'un EGD est un agent de l'agence, celui d'un établissement conventionné n'a pas de lien juridique avec elle. Les emplois de recrutés locaux sont accessibles à tous, Français ou non.

Conventionné : les établissements conventionnés (178 établissements) sont des établissements d'enseignement à programme français gérés par des associations de droit privé ou français ou étranger qui décident de passer avec l'agence pour l'enseignement français à l'étranger un accord portant sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur le versement de bourses pour les élèves français.

CTP : comité technique paritaire

Institué auprès de la directrice de l'AEFE, conformément aux dispositions de l'article 1 du décret 2004-476 du 26 mai 2004 et à celles de l'arrêté du 2 mars 2004 portant création d'un CTP, il est composé de cinq représentants de l'administration, dont la directrice qui le préside, et de cinq représentants du personnel.

Dans le cadre de ses attributions, le CTP traite entre autres, des problèmes généraux d'organisation et des conditions générales de fonctionnement de l'AEFE ainsi que de leurs incidences sur la situation des personnels ; des règles statutaires ; de l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'AEFE.

E

Egd : les établissements en gestion directe (73 EGD), sont des établissements d'enseignement à programme français homologués (sauf le CEFA de Kaboul) constitués en services déconcentrés de l'agence. Ils perçoivent des subventions versées par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger qui assure également la rémunération des personnels titulaires grâce, d'une part, à la subvention qui lui est allouée par l'Etat français, et d'autre part grâce aux remontées que les établissements effectuent d'une partie des droits de scolarité acquittés par les familles.

Etranger tiers : élève scolarisé dans un établissement français à l'étranger, qui n'est ni de nationalité française, ni de la nationalité du pays d'implantation de l'établissement, mais originaire d'un pays tiers.

Expatrié : l'agent expatrié est obligatoirement titulaire de la Fonction Publique et est recruté hors du pays d'affectation. Il est détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, pour une période de 3 ans, renouvelable 1 fois pour les personnels enseignants, et renouvelable par reconduction expresse pour 2 périodes d'un an pour les personnels d'encadrement (inspecteurs, gestionnaires comptables, chefs d'établissements, adjoints et faisant fonction, directeurs du primaire, CPE, conseillers pédagogiques, chefs de travaux). A compter de septembre 2005, de nouveaux contrats de 2 ans à reconduction expresse pour 2 ans ont été mis en place pour les enseignants expatriés partant dans les pays de catégorie A (pays dans lesquels les conditions de vie sont les plus rigoureuses).

H

Homologué : pour faire partie du réseau d'enseignement français à l'étranger, un établissement doit avoir demandé et obtenu une homologation de la part du Ministère de l'éducation nationale français.

Elle n'est accordée que si les conditions établies par le décret 93-1084 du 9 septembre 1993 sont respectées :

- ouverture de l'établissement aux enfants français résidant hors de France,
- enseignement respectant les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français,
- préparation aux mêmes examens et diplômes qu'en France,
- contrôle du respect de ces critères par l'Inspection générale de l'éducation nationale.

Cette homologation peut-être retirée à tout moment et peut également être limitée à une partie des classes présentes dans l'établissement. Les établissements simplement homologués n'ayant pas passé de convention avec l'agence ne bénéficient pas d'aide directe. Ils sont néanmoins, lorsqu'ils le souhaitent, associés aux actions de formation continue organisées par l'agence et bénéficient du conseil pédagogique des IEN détachés à l'étranger. Le réseau français à l'étranger compte 429 établissements homologués.

I

IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

L'agence détache actuellement 18 IEN en résidence à l'étranger (Ouagadougou, Dakar, Nairobi, Rabat, Tunis, Washington, Mexico, Sao Paulo, Bangkok, Tananarive, Curepipe, Beyrouth, Abou Dabi, Londres, Berlin, Madrid, Athènes et Prague). Quatre missions principales leur sont confiées :

- 1 - l'inspection des personnels du premier degré,
- 2 - l'expertise du fonctionnement des écoles primaires ou du cycle primaire des établissements scolaires,
- 3 - la formation continue des personnels du premier degré,
- 4 - l'appui et le conseil auprès des services de coopération et d'action culturelle, des chefs d'établissement et des directeurs.

P

PRF : Plans régionaux de formation

Plan de formation des personnels des établissements à programme français élaboré et mis en œuvre dans une zone géographique de l'AEFE, avec le concours d'une académie partenaire. Le plan fixe chaque année les objectifs prioritaires de la formation des personnels, en cohérence avec les orientations du MENESR et la

politique générale de l'AEFE. Le financement des actions est assuré au moyen des fonds propres des établissements - qui doivent consacrer à la formation au moins 1% de la masse salariale - et d'une subvention de l'AEFE.

R

Résident : l'agent résident est obligatoirement titulaire de la Fonction Publique et est recruté dans le pays d'affectation (il doit résider dans ce pays depuis 3 mois au moins à la date d'effet du contrat ou suivre son conjoint ou son partenaire au sens du PACS qui y exerce ou y réside). Il est détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de 3 ans, renouvelable.

S

Séminaire des chefs d'établissement et des directeurs d'école

: instance chargée, dans chaque zone géographique, de définir les grandes orientations en matière de formation continue, en cohérence avec la politique présentée dans les circulaires annuelles de l'AEFE. Sont membres du séminaire tous les chefs d'établissement de la zone, l'inspecteur de l'éducation nationale, les directeurs d'école, le ou les conseillers pédagogiques placés auprès de l'IEN, les responsables pédagogiques, et, le cas échéant, le responsable du bureau de l'enseignement de l'arabe. Le gestionnaire de l'établissement-support est associé aux travaux du séminaire, en qualité d'expert.

les annexes sont disponibles sur le cd-rom

- liste des établissements scolaires français à l'étranger
- circulaire de rentrée 2006
- calendrier des opérations de recrutement
- liste des académies partenaires - IEN en résidence
- tableaux budgétaires
- résultats du baccalauréat 2006